



Affiché le

15 JUL. 2026

ARRETE MUNICIPAL n°59/2026

**Arrêté de circulation du vendredi 17 juillet 2026
Les Champs Neufs**

La Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-26 du Code de la Route,

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant la demande de tournage de long métrage d'OLDEUPE, du producteur 99PROD, situé 59 Rue de Ponthieu - 75008 PARIS, en date du 8 juillet 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Le vendredi 17 juillet 2026 de 14H00 jusqu'à 21H00, la circulation de tous les véhicules, sauf véhicules de secours, sera interdite sur le chemin rural n°105, de l'intersection de la VC8 jusqu'à l'intersection de la VC4.

La voie concernée par le présent arrêté est identifiée en vert sur le plan annexé.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par les voies adjacentes : VC8, RD67 et VC4.

Article 3 : La présente mesure sera matérialisée par la signalisation d'usage dans les chemins ruraux susmentionnés. Elle sera fournie par les services municipaux et mise en place par 99PROD.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale et au demandeur.

Le 13 juillet 2026



La Maire,

Jocelyne PHILLÉDEAU

ANNEXE

